



LE MOUVEMENT DE LA PAIX

Agréé Association Nationale de la Jeunesse et d'Éducation Populaire

Association à statut consultatif ECOSOC à l'ONU

9 rue Dulcie September - 93400 Saint-Ouen

Tél. 01 40 12 09 12 - Courriel : national@mvtpaix.org

www.mvtpaix.org

DÉCLARATION

Le Mouvement de la Paix appelle le gouvernement français à renoncer à l'opération militaro-policière appelée « wanbushu » à Mayotte et apporte son soutien à la journée nationale d'action du 29 avril contre l'immigration jetable

« Wanbushu », tel est le nom de l'opération d'expulsion massive de populations résidant à Mayotte que veut mettre en œuvre le gouvernement français.

Cette opération prévoit d'une part l'expulsion vers l'île d'Anjouan (Comores) de plus de 20.000 personnes estimées indésirables et d'autre part de raser leurs habitations. Déjà d'importants renforts policiers et militaires ont été acheminés sur place (Raid, GIGN et la CRS 8).

Ce comportement, de type néo-colonialiste, pour faire face à une situation complexe dans laquelle la France a une responsabilité majeure, n'est pas acceptable. En effet, la situation à Mayotte résulte entre autres de la volonté de la France de conserver en ce lieu une base militaire pour préserver ses positions géostratégiques dans l'océan Indien, en n'acceptant pas les résultats du référendum d'autodétermination de 1976 par lequel la population de l'archipel des Comores avait opté pour son indépendance (1).

Alors que le président de la République déclarait, depuis la Chine, *"qu'il est possible de traiter avec humanité et pragmatisme, le principe de la liberté de circulation des biens, des capitaux et des personnes"*, il s'engage à Mayotte dans une opération répressive inédite et de grande ampleur. Le Mouvement de la paix appelle le gouvernement à mettre en application la proclamation officielle de son Président.

Il apporte son soutien aux collectifs comoriens qui, en France, ont organisé le 16 avril des rassemblements contre cette opération.

En accord avec le positionnement du syndicat de la magistrature, le Mouvement de la paix appelle à participer « *au rassemblement et à l'union des forces humanistes et progressistes qui pensent que le vivre-ensemble ne peut passer par la restriction des libertés individuelles* ». Le tout répressif n'a sa place ni à Mayotte ni ailleurs.

Par ailleurs, il est évident qu'aucune solution ne peut être mise en œuvre sans prendre en compte la réalité locale, à savoir que les populations des quatre îles constitutives de l'Archipel des Comores ont en commun depuis des siècles, une langue, une culture, une histoire, une géographie, un vivre-ensemble en Paix qui doivent être préservés.

Le gouvernement français doit garantir le droit et la liberté de circuler, entre les îles de l'archipel comorien.

Il est nécessaire d'engager des négociations sur une base d'égalité avec le gouvernement comorien ; la stabilité de la région est en jeu.

La France serait bien inspirée de prendre attache avec l'Union africaine pour discuter de la situation sur l'île et de son environnement, voire avec l'ONU qui depuis des années condamne la position française en réaffirmant le droit inaliénable du peuple de l'archipel des Comores à l'indépendance en respectant l'unité et l'intégrité territoriale de l'archipel.

Le Mouvement de la Paix demande au "*gouvernement français d'agir autrement que par la force, les armes et l'humiliation pour rétablir la sécurité à Mayotte et dans la mer comorienne*".

En tant que membre du collectif national contre l'immigration jetable (UCIJ 2023), le Mouvement de la Paix appelle à soutenir et participer à la prochaine journée nationale d'action du 29 Avril contre les politiques migratoires du gouvernement et contre l'opération wambushu à Mayotte.

Le Mouvement de la Paix

Le 20 avril 2023

- (1) Ainsi en 2021, le site des archives de la Défense nationale présente la base militaire de Mayotte de cette façon : « Les 1700 militaires déployés garantissent la protection du territoire national et animent la coopération régionale depuis La Réunion et Mayotte ». Cette base « constitue le point d'appui principal du théâtre "Océan Indien" pour assurer la surveillance des zones économiques exclusives associées à l'ensemble des îles de la zone de responsabilité, contribuer à la lutte contre l'émergence de nouvelles menaces liées aux trafics et conserver une capacité régionale d'intervention rapide »

Rappel : En 1973 le mouvement de libération des Comores et la France acceptent que la population soit consultée sur le statut de l'archipel. L'ONU entérine ce processus.

Le référendum est organisé en 1974 et approuve l'indépendance à 95%. Cependant sur l'île de Mayotte (7,7% des votants) une majorité est obtenue pour conserver la souveraineté française.

La France décide alors, malgré l'opposition des Nations unies, et en contradiction avec le droit international, de dissocier le sort de Mayotte de celui des trois autres îles qui deviennent indépendantes. Dès lors la France fut et reste hors de la loi internationale, une attitude sévèrement dénoncée dès 1975 par l'ONU. Seul le veto français a empêché le conseil de sécurité de faire de même.

Ce coup de force fut couronné, en 2011, par la transformation de la collectivité de Mayotte en département français.

Comme il fallait s'attendre, la différence de niveau de vie a produit un effet d'aspiration favorisant les mouvements migratoires et faisant de cette partie du monde l'un des principaux cimetières marins suite aux multiples naufrages de celles et ceux qui fuient la pauvreté.